

Procéder au questionnaire de triage de l'utilisateur

Évaluation faite par l'infirmière du guichet afin de confirmer la nécessité de la visite et vérifier si ce dernier ne fait pas partie de la clientèle vulnérable à être transférée au SAD (70 ans et plus, immunosupprimé, habitant en résidence ou ayant une maladie chronique non stabilisée)

L'agent administratif communique avec l'utilisateur 24 heures avant son rendez-vous pour vérifier s'il présente des symptômes en lien avec la COVID-19
Se référer au document *COVID-19 Critères et symptômes – PCI CISSS des Laurentides*

OUI

NON

- Donner un rendez-vous en fin de journée pour les cas suspects et donner la dernière plage horaire de la journée pour les cas de COVID-19 positifs
- Informer l'utilisateur qu'il est primordial de respecter l'heure de son rendez-vous. Si ce n'est pas le cas et que la salle d'isolement est non disponible, l'utilisateur devra attendre dans son véhicule que la salle se libère. L'heure de son rendez-vous lui sera donnée selon l'évaluation des besoins. Il est aussi possible que son rendez-vous soit reporté
- Aviser l'utilisateur de mettre un masque de procédure et de procéder à l'hygiène des mains dès son arrivée au CLSC (consignes données à l'utilisateur par l'agent administratif à veille de son rendez-vous, car il n'y a aucun agent de sécurité au CLSC Jean-Olivier-Chénier et plus d'une entrée au CLSC de Thérèse-De Blainville et un seul agent de sécurité)
- Aviser l'utilisateur de se présenter directement à la réception du Service de santé courant afin d'aviser l'agent administratif de sa présence
- Désinfecter la salle d'examen entre chaque utilisateur
- Aviser l'utilisateur de procéder à l'hygiène des mains à la sortie de l'établissement

Trajectoire tiède et chaude sont pareilles

- Aviser l'utilisateur de procéder à l'hygiène des mains dès son arrivée au CLSC
- Informer l'utilisateur de se présenter aux services de santé courants et d'aviser de sa présence. Si aucun agent administratif à la réception, se rendre à la salle d'attente du service et attendre d'être appelé
- Demander à l'utilisateur de respecter en tout temps la distanciation sociale de 2 mètres

- Aucun accompagnateur n'est autorisé sauf pour les cas de DI/TSA au besoin, les soins pédiatriques ou pour faire de l'enseignement sur l'autosoins
- La distanciation sociale de 2 mètres doit être respectée en tout temps